

Communiqué de presse du groupe Lille Verte

Cyclistes pied à terre ? Une décision qui déraile

Le 11 octobre 2023

Annoncé lundi 9 octobre, un nouvel arrêté du Maire dispose que **les cyclistes doivent mettre pied à terre dans les zones piétonnes** à Lille, alors que le code de la route oblige uniquement à *rouler au pas*. [Extrait de l'arrêté : « La circulation des cycles, [...] des engins de déplacement personnel [...] est interdite dans les aires piétonnes de la commune »]

Le groupe Lille Verte dénonce cette décision qui, sous couvert de réguler des pratiques abusives, tend davantage à défavoriser un mode de transport pourtant vertueux.

Le conflit d'usage entre piétons, cyclistes et trottinettes existe et nécessite d'être résorbé, mais à quelques endroits précis et à des moments de forte affluence comme rue de Béthune, du Sec Arembault et rue Neuve. Cependant, les plages horaires et le périmètre très étendu du samedi marquent **un véritable obstacle à la mobilité cyclable pour les Lilloises et Lillois**. Une pratique pourtant encouragée par la Ville dans ses discours.

Cet arrêté du Maire coïncide de plus avec différents travaux qui rendent déjà difficile la pratique du vélo - en particulier rue du Molinel - et génèrent une absence d'alternative sérieuse à la circulation dans les aires piétonnes. Le samedi, avec des horaires de restriction calés sur la piétonisation temporaire, cyclistes et automobilistes sont logés à la même enseigne. Pire, il devient même préférable de circuler en voiture pour les riverains du secteur, car les automobilistes peuvent rouler au pas, contrairement aux cyclistes, désormais obligés de mettre pied à terre.

Tout aussi absurde, plusieurs stations de V'Lille se trouvent au sein de la zone piétonne permanente : place Gilleson, rue des Tanneurs, place Richebé. **Louer un vélo pour marcher à côté, c'est le nouveau concept du service !**

Loin du changement de braquet, Lille accentue encore son retard en la matière sur les autres métropoles. Limiter aussi drastiquement la circulation des mobilités actives en n'offrant aucune alternative ni aménagement dédié, **c'est le deux pas en avant deux pas en arrière de la politique municipale lilloise.**

Lille Verte ne s'étonne plus d'une décision prise une énième fois sans co-construction. En effet, depuis le printemps dernier, un atelier animé par des conseiller-ères de quartier de Lille Centre vise à répondre à ces problématiques de conflit d'usage, dégagant trois axes de réflexion : la révision de la signalétique, la sensibilisation et la verbalisation pour vitesse excessive.

Mais surprise : lundi midi, les conseillères et conseillers de quartier reçoivent par mail l'information sur cet arrêté qui semble inopiné. Il est présenté comme résultant de l'atelier, pourtant toujours en cours : « cette mesure [...] constitue une première réponse aux constats et propositions émis par vos soins à l'occasion de cet atelier, dont les travaux doivent se poursuivre dans les semaines à venir. » Le projet d'arrêté municipal - signé le 6 octobre - n'a même pas été abordé lors de la séance du conseil de quartier en question, le jeudi 5 octobre !

La décision n'étant pas encore applicable, Lille Verte appelle à suspendre immédiatement cette décision pour aboutir à une solution viable qui prenne en compte toutes les parties prenantes :

- les conclusions des groupes de travail en cours sur la mobilité des conseils de quartier de Lille Centre et du Vieux Lille ;
- les besoins de mobilité durable et les moyens attendus pour atteindre les objectifs des plans Climat ;
- la réalité des usages et des aménagements (piétons, cyclables, automobiles) ;
- la préalable nécessité de faire respecter le code de la route.

Rattrapé·es par une actualité particulièrement dramatique, nous tenons à présenter à nouveau toutes nos condoléances aux proches du cycliste décédé ce samedi, fauché par un automobiliste à Faubourg de Béthune, dans une intersection connue pour sa dangerosité.